

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

Séance du 21 octobre 2021

DCM N° 21-10-21-5

**Objet : Plan de Lutte Contre les Discriminations - Versement de subventions.**

La lutte contre les discriminations est un enjeu de société, garant de la cohésion sociale. C'est pour cela que depuis 2009, la Ville de Metz a mis en place un Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations avec le soutien de l'Etat et en lien direct avec ses partenaires.

La Municipalité actuelle a souhaité renforcer ce Plan en mobilisant l'ensemble des services de la collectivité, s'appuyant sur ce qui a été déjà mis en œuvre, en développant de nouvelles actions et en intégrant la lutte contre les discriminations dans les dispositifs contractuels tels que le Projet Educatif de Territoire ou le Contrat Local de Santé. Il s'agit d'une démarche intégrée et transversale agissant sur les discriminations systémiques et les représentations, qui s'appuiera notamment sur un plan de formation des agents de la Ville à la non-discrimination, à la compréhension des mécanismes liés aux stéréotypes et préjugés.

L'objectif est que la Ville par son exemplarité, soit le moteur de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité sur son territoire. La connaissance des discriminations et de leurs mécanismes, la formation des agents, le développement d'actions et la communication, seront les quatre pierres angulaires de cette nouvelle dynamique.

Dans le cadre de cette compétence partagée avec la Métropole, la Ville de Metz soutient également les partenaires associatifs dans leur investissement au quotidien, que ce soit dans leurs actions de sensibilisation, de formation, d'accompagnement et de soutien des victimes.

Dans le cadre de la politique de lutte contre les discriminations de la Ville de Metz, il est proposé d'attribuer des subventions au bénéfice de la LICRA et de l'Ecole des Parents et des Educateurs. La LICRA développera des actions de sensibilisation à la non-discrimination, notamment dans les quartiers de la Politique de la Ville et l'Ecole des Parents et des Educateurs propose de continuer à former les agents de la Police Municipale à la question de la radicalisation et à l'expression de la religion dans l'espace public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commission compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2009 relative à la signature d'un Plan de Lutte Contre les Discriminations,

**CONSIDERANT** l'intérêt des projets présentés,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 4 900 € au financement des actions suivantes :

Ecole des Parents et des Educateurs	1 900 €
-------------------------------------	---------

LICRA	3 000 €
-------	---------

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants ou lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville Commissions : Commission Cohésion Sociale Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
--